

Procès-verbal de la séance du 1^{er} Juillet 2020 à 20 heures 00

L'an deux mil vingt, le premier du mois de juillet à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune d'ECHENOZ-LA-MELINE, sous la présidence de Monsieur Serge VIEILLE, Maire d'ECHENOZ-LA-MELINE, dûment convoqués le vingt-six juin deux mil vingt.

Etaient présents : M. Serge VIEILLE Maire, M^{me} Anne GREGET 1^{ère} Adjointe, M. Jean-Michel ADREY 2^{ème} Adjoint, M^{me} Karine BIOT-GOGUEY 3^{ème} Adjointe, M. Claude JACQUES 4^{ème} Adjoint, M^{me} Evelyne VERNIER 5^{ème} Adjointe, M. Mario JERONIMO 6^{ème} Adjoint, M. René ROGNON, M^{me} Maryse PAYEN, MM. Philippe BOUCHAUX, Gilles CHOLLEY, M^{me} Christine VAGNET, MM. Vivien JONQUET, Mickaël COLLARDEY, M^{me} Sophie GUIGNARD, M. Xavier PICAUD-BERNET, M^{mes} Emilie CARDOT, Sandra BADET, M. Alexandre GAWLICK, M^{me} Juliette VIENNOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M^{me} Michèle DEMANGEON donne pouvoir à M^{me} Karine BIOT-GOGUEY, M. Daniel RÉMY à Serge VIEILLE, M^{me} Audrey UMBER à M^{me} Karine BIOT-GOGUEY.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Gilles CHOLLEY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

----- **COMPTES DE GESTION 2019**

Comptes de gestion : Budget Communal – Service Eau – Service Bois.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,
- 2- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

----- **COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée sa gestion budgétaire des crédits ouverts sur l'exercice 2019 **et se retire pour ne pas prendre part au vote.**

Madame Anne GREGET, première adjointe, est désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif du **Budget Communal.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve le compte administratif 2019 du Budget Communal, tel qu'il est présenté dans le document officiel.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – SERVICE EAU

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée sa gestion budgétaire des crédits ouverts sur l'exercice 2019 **et se retire pour ne pas prendre part au vote.**

Madame Anne GREGET, première adjointe, est désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif du **Service Eau**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve le compte administratif 2019 du Service Eau, tel qu'il est présenté dans le document officiel.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – SERVICE BOIS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée sa gestion budgétaire des crédits ouverts sur l'exercice 2019 **et se retire pour ne pas prendre part au vote.**

Madame Anne GREGET, première adjointe, est désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif du **Service Bois**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve le compte administratif 2019 du Service Bois, tel qu'il est présenté dans le document officiel.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

RÉSULTATS DE CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE « EAU » A INTÉGRER AU BUDGET COMMUNAL 2020

Monsieur le Maire informe que suite à la clôture du Budget annexe « EAU » (Transfert de la compétence EAU à la Communauté d'Agglomération de Vesoul au 01/01/2020), les résultats de clôture du budget annexe « EAU » doivent être intégrés au Budget Communal :

En section d'Investissement, le résultat de clôture 2019 du Budget annexe « EAU » est de **303.357,32 €**.

En section de Fonctionnement, le résultat de clôture 2019 du Budget annexe « EAU » est de **254.314,86 €**.

Tableau récapitulatif des Résultats intégrés du Budget annexe « EAU » dans le Budget Communal

	Résultat cumulé 2019 du Budget Communal	Résultat cumulé 2019 Budget Eau	TOTAL Résultat cumulé avec EAU 2019	Solde des RAR Budget Communal 2019 sur 2020	RESULTAT NET
Investissement	-383 490.38	303 357.32	- 80 133.06	- 260 583.00	- 340 716.06
Fonctionnement	901 731.26	254 314.86	1 156 046.12		1 156 046.12
TOTAL	518 240.88	557 672.18	1 075 913.06	- 260 583.00	815 330.06

Au budget communal, le résultat d'investissement D001 est de **80.133,06 €** et le résultat de fonctionnement R002 est de **815.330,06 €**.

L'affectation de résultat au compte 1068 est de **340.716,06 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve l'intégration des résultats de clôture du budget annexe « EAU » au budget primitif du Budget Communal 2020.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 –
BUDGET COMMUNAL**

Après avoir examiné le compte administratif 2019 du Budget Communal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

➤ Un excédent de fonctionnement de : **1 156 046.12 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> <i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	500 509.33 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> <i>Ligne 002 du compte administratif, Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	401 221.93 €
<u>C. Excédent du Budget Eau</u> <i>(Suite à transfert de compétence Eau /solde du budget de fonctionnement)</i>	254 314.86 €
D Résultat à affecter = A+B+C (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	1 156 046.12 €

--	- 80 133.06 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 260 583.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement F	= D+E - 340 716.06 €
AFFECTATION = C	= G+H 340 716.06 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	340 716.06 €
H Report en fonctionnement R 002	815 330.06 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 –
SERVICE BOIS**

Après avoir examiné le compte administratif 2019 du Service Bois, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

➤ Un excédent de fonctionnement de : **27 063.34 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> <i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	4 551.96 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> <i>Ligne 002 du compte administratif, Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	22 511.38 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	27 063.34 €

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 12 536.15 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	664.00 €
Besoin de financement F	= D+E 13 200.15 €
AFFECTATION = C	= G+H 27 063.34 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	13 200.15 €
2) H Report en fonctionnement R 002	13 863.19 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES - ANNEE 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des voix.

• Le conseil municipal adopte les taux de contributions directes des deux taxes qui restent inchangés comme suit :

Foncier bâti	16.89 %
Foncier non bâti	29.41 %

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET COMMUNAL

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal **vote le budget primitif 2020 du budget communal**, tel qu'il est présenté dans le document officiel (par chapitre et par opération).

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - SERVICE BOIS

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal vote le **budget primitif 2020 du Service Bois** tel qu'il est présenté dans le document officiel (par chapitre).

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer des tarifs hebdomadaires, liés aux activités de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires pour les enfants méloinois et pour les enfants venant de communes extérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, fixe les tarifs, à compter du 1^{er} juillet 2020, comme indiqués ci-dessous :

VACANCES SCOLAIRES : TARIFS POUR LES MELINOIS

	Forfait semaine avec repas	Forfait semaine sans repas	Forfait semaine ½ journée	Forfait semaine ½ journée avec repas	Journée avec repas	Journée sans repas	Demi-journée	Demi-journée avec repas
Quotient familial inférieur à 500 €	61.20 €	37.90 €	25.50 €	42.30 €	14.69 €	9.10 €	6.12 €	10.15 €
Quotient familial entre 501 € et 700 €	65.20 €	40.55 €	27.20 €	44.95 €	15.65 €	9.73 €	6.53 €	10.79 €
Quotient familial entre 701 € et 1200 €	71.80 €	45.00 €	30.00 €	49.30 €	17.23 €	10.80 €	7.20 €	11.83 €
Quotient familial entre 1201 € et 1600 €	77.25 €	49.15 €	32.45 €	52.70 €	18.54 €	11.80 €	7.79 €	12.65 €
Quotient familial supérieur à 1601 €	82.75 €	53.30 €	34.90 €	56.10 €	19.86 €	12.80 €	8.38 €	13.46 €

VACANCES SCOLAIRES : TARIFS POUR LES EXTERIEURS

	Forfait semaine avec repas	Forfait semaine sans repas	Forfait semaine ½ journée	Forfait semaine ½ journée avec repas	Journée avec repas	Journée sans repas	Demi-journée	Demi-journée avec repas
Quotient familial inférieur à 500 €	69.10 €	46.10 €	29.55 €	46.05 €	16.58 €	11.06 €	7.09 €	11.05 €
Quotient familial entre 501 € et 700 €	73.55 €	49.20 €	31.50 €	48.95 €	17.65 €	11.89 €	7.56 €	11.75 €
Quotient familial entre 701 € et 1200 €	80.85 €	54.40 €	34.70 €	53.65 €	19.40 €	13.06 €	8.33 €	12.88 €
Quotient familial entre 1201 € et 1600 €	86.80 €	59.00 €	37.40 €	57.30 €	20.83 €	14.16 €	8.98 €	13.75 €
Quotient familial supérieur à 1601 €	92.75 €	63.65 €	40.05 €	60.90 €	22.26 €	15.28 €	9.61 €	14.61 €

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GRANULÉS DE BOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est décidé de mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois pour le chauffage des bâtiments. Ce groupement est ouvert aux personnes morales de droit public dont le siège est situé dans le département du Doubs et de la Haute-Saône et a pour objectifs de :

- Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fournitures compétitives ;
- Faciliter et sécuriser pour les adhérents du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante ;
- Contribuer à la pérennité de la filière « granulés de bois », en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Contractuellement et dans le respect des dispositions du code de la commande publique, la commune de Pays de Clerval assurera la coordination du groupement.

Au plan pratique, cette opération d'achat groupé est mise en place avec l'assistance technique et administrative du SYDED (Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs), identifié en tant que gestionnaire du groupement.

La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtés dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que la commune utilise des granulés de bois et souhaite intégrer ce groupement, le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **Approuve le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois ;**
- **Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe, autorise Monsieur le Maire à la signer et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;**
- **Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées pour le compte de la commune et s'engage à inscrire les dépenses afférentes au budget de la commune.**

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2020 LEVEE A 21 HEURES 30 PAR LE MAIRE SERGE VIEILLE

**Les présentes délibérations ont été déposées en Préfecture
(Contrôle de légalité) le 02 juillet 2020**